

(19)



Europäisches Patentamt

European Patent Office

Office européen des brevets



(11)

EP 0 851 169 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:

01.07.1998 Bulletin 1998/27(51) Int Cl.⁶: **F21V 17/00, F21V 31/02**(21) Numéro de dépôt: **97403034.8**(22) Date de dépôt: **15.12.1997**

(84) Etats contractants désignés:

**AT BE CH DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU MC
NL PT SE**

Etats d'extension désignés:

AL LT LV MK RO SI(30) Priorité: **23.12.1996 FR 9615862**

(71) Demandeurs:

- **LEGRAND**
F-87000 Limoges (FR)

• **LEGRAND SNC****F-87000 Limoges (FR)**

(72) Inventeurs:

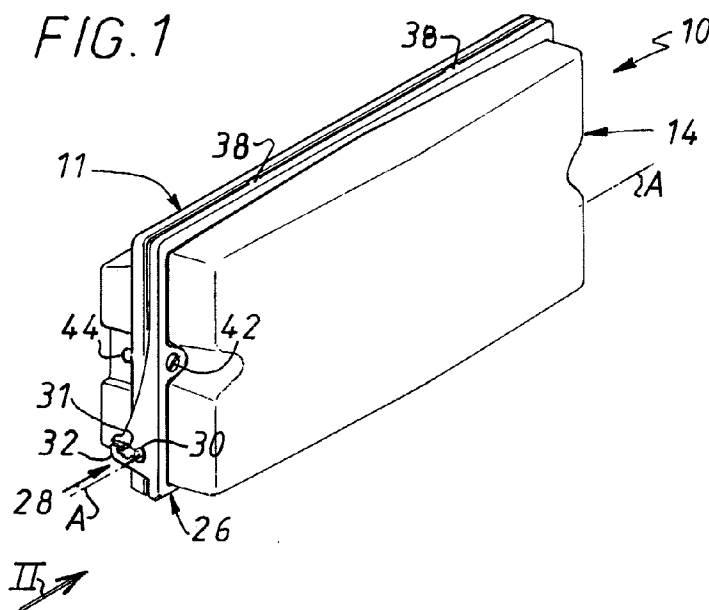
- **Goudal, Jean-Paul**
87000 Limoges (FR)
- **Pecout, Maurice**
87400 LA Genaytouse (FR)

(74) Mandataire: **CABINET BONNET-THIRION****12, Avenue de la Grande-Armée**
75017 Paris (FR)(54) **Luminaire, en particulier bloc autonome d'éclairage de sécurité**

(57) Il s'agit d'un luminaire comportant un socle (11) sur lequel un capot translucide (14), communément appelé verrine, est articulé par l'intermédiaire d'une bordure (26), qui est reliée au socle (11) par au moins une charnière (28), et dont il est solidaire, la charnière (28) comportant elle-même deux éléments de pivotement (30, 31) en prise à tourillonnement l'un avec l'autre, l'un solidaire du socle (11), l'autre solidaire de la bordure (26).

Suivant l'invention, l'élément de pivotement (31) solidaire de la bordure (26) appartient à une patte élastiquement déformable (32), en sorte que, par déformation élastique de celle-ci, il peut être désolidarisé de l'élément de pivotement (30) solidaire du socle (11), et, donc, que le capot translucide (14) peut lui-même être désolidarisé de ce socle (11).

Application, notamment, aux blocs autonomes d'éclairage de sécurité.



EP 0 851 169 A1

Description

La présente invention concerne d'une manière générale les luminaires du genre comportant un socle, et, rapporté sur celui-ci, un capot translucide, qui, réalisé le plus souvent en verre, est communément appelé une verrine.

Cela est le cas, notamment, de certains blocs autonomes d'éclairage de sécurité dont les réglementations en vigueur imposent la présence dans certains types de locaux.

Le socle de ces luminaires est quasi nécessairement réalisé en un matériau de nature différente du matériau constitutif du capot translucide.

Le plus souvent, ce socle est métallique.

Le plus souvent, également, et notamment lorsqu'une certaine étanchéité doit être assurée, le capot translucide est rapporté sur le socle par des vis.

Il en résulte que, lors d'une opération de maintenance, il faut procéder à une dépose complète de ce capot translucide par rapport au socle.

Il n'est pas rare, dans ces conditions, qu'une fausse manoeuvre entraîne malencontreusement la casse du capot translucide, par exemple si celui-ci vient à échapper à l'opérateur.

Pour surmonter cette difficulté, il a été proposé d'articuler le capot translucide au socle.

Mais lorsque, comme en l'espèce, les matériaux constitutifs de ce capot translucide et de ce socle sont de natures différentes, la réalisation même de cette articulation soulève des difficultés.

C'est pourquoi il a été proposé, en la matière, de procéder comme pour la fermeture d'un hublot, c'est-à-dire d'articuler le capot translucide au socle par l'intermédiaire d'une bordure, dont le capot translucide est rendu solidaire, et qui, elle, est reliée au socle par au moins une charnière.

Cette bordure, qui pourrait n'intervenir que ponctuellement, forme le plus souvent en pratique un cadre à la périphérie du capot translucide.

Quoi qu'il en soit, à la différence de ce capot translucide, elle peut avantageusement être réalisée en métal, comme le socle.

Corollairement, la charnière intervenant entre le socle et cette bordure comporte, de manière usuelle, deux éléments de pivotement en prise à tourillonnement l'un avec l'autre, l'un solidaire du socle, l'autre solidaire de la bordure.

Mais, dans les réalisations connues à ce jour, ces deux éléments de pivotement sont en prise à demeure l'un avec l'autre.

Outre des difficultés pratiques de réalisation, il en résulte que le capot translucide est lui-même articulé à demeure au socle, sans pouvoir être désolidarisé de celui-ci.

Si, comme recherché, cette disposition permet la sauvegarde du capot translucide lors d'une opération de maintenance, elle complique l'installation initiale du

luminaire, la présence du capot translucide lors de cette installation constituant le plus souvent une gêne pour l'opérateur chargé de celle-ci.

La présente invention a d'une manière générale pour objet une disposition permettant d'éviter cet inconvénient.

De manière plus précise, elle a pour objet un luminaire du genre comportant un socle sur lequel un capot translucide est articulé par l'intermédiaire d'une bordure, dont il est solidaire, et qui est reliée au socle par au moins une charnière, cette charnière comportant elle-même deux éléments de pivotement en prise à tourillonnement l'un avec l'autre, l'un solidaire du socle, l'autre solidaire de la bordure, ce luminaire étant d'une manière générale caractérisé en ce que l'élément de pivotement solidaire de la bordure appartient à une patte élastiquement déformable, en sorte que, par déformation élastique de celle-ci, il peut être désolidarisé de l'élément de pivotement solidaire du socle.

Ainsi, le capot translucide peut lui-même être désolidarisé du socle, et, d'ailleurs, il peut si désiré être envisagé de livrer le luminaire avec le capot translucide effectivement séparé du socle.

Quoi qu'il en soit, grâce à la disposition suivant l'invention, l'installation du luminaire se trouve avantageusement facilitée, la fixation du socle à un quelconque support et les opérations à conduire sur ce socle après cette fixation pouvant en effet être assurées en l'absence du capot translucide, et, donc, sans la gêne que celui-ci est susceptible d'occasionner.

Il suffit, ensuite, à l'opérateur, d'abord de rapporter le capot translucide sur le socle, et l'opération correspondante est d'autant plus aisée à conduire qu'elle n'implique qu'un simple encliquetage de ce capot translucide sur ce socle, puis d'assurer sa fixation à celui-ci par des vis ou autres moyens d'assujettissement prévus par ailleurs de manière usuelle à cet effet.

Par contre, lors d'une opération ultérieure de maintenance, le capot translucide peut avantageusement rester attenant au socle après son ouverture, par les charnières de sa bordure, seuls étant retirés les vis ou autres moyens d'assujettissement assurant sa fixation à ce socle.

Outre la facilité d'installation et de maintenance, la disposition suivant l'invention conduit par ailleurs avantageusement à une indépendance entre les fonctions d'articulation et de fixation intervenant ainsi entre le capot translucide et le socle, au bénéfice d'un contrôle plus sûr de l'étanchéité éventuellement requise entre eux.

Dans le brevet américain No 5 032 956, qui ne concerne pas un luminaire autonome, mais un luminaire intégré à un quelconque équipement, en l'espèce, un four à micro-ondes, le hublot, ou capot translucide, qui donne accès à une lampe est conçu de manière à ne pas pouvoir se détacher de l'équipement concerné.

En outre, les éléments de pivotement, qui, dans ce brevet américain No 5 032 956, interviennent entre le hublot et la plaque de support de la lampe ne sont pas

élastiquement déformables ; au contraire, la charnière correspondante est réalisée par un axe rigide, qui, distinct de cette plaque, est dûment rapporté sur celle-ci, en sorte que la désolidarisation éventuelle du hublot par rapport à la plaque implique nécessairement la dépose de plusieurs pièces.

Si, par ailleurs, dans le brevet britannique No 1 551 827, qui, lui, ne concerne même pas un luminaire, mais le simple assemblage d'un couvercle à un boîtier, et dont l'objet est antinomique de celui du brevet américain No 5 032 956 dans la mesure où il conduit à permettre une désolidarisation de ce couvercle par rapport au boîtier, les éléments de pivotement équipant le couvercle sont élastiquement déformables, l'assemblage de ce couvercle sur le boîtier implique un encliquetage simultané de ces éléments de pivotement sur les éléments de pivotement, en l'espèce des tourillons, prévus sur le boîtier.

Il n'y a pas d'encliquetage comparable dans l'objet de la présente invention qui, globalement, s'agissant d'un luminaire, relève de dispositions différentes.

Les caractéristiques et avantages de l'invention ressortiront d'ailleurs de la description qui va suivre, à titre d'exemple, en référence aux dessins schématiques annexés sur lesquels :

la figure 1 est une vue en perspective d'un luminaire suivant l'invention, pour la position de fermeture du capot translucide qu'il comporte ;

la figure 2 en est, à échelle supérieure, une vue de bout, suivant la flèche II de la figure 1 ;

les figures 3 et 4 en sont, à échelle encore supérieure, des vues partielles en coupe, suivant, chacune respectivement, les lignes III-III et IV-IV de la figure 2 ;

la figure 5 en est, déduite de la figure 2, une vue en perspective éclatée ;

la figure 6 est, à l'échelle des figures 3 et 4, une vue partielle en coupe du socle du luminaire suivant l'invention, suivant la ligne VI-VI de la figure 5 ;

les figures 7A, 7B et 7C sont, à échelle différente, des vues de bout qui, déduites de celle de la figure 2, illustrent diverses phases successives de l'installation du luminaire suivant l'invention lorsque la fixation de celui-ci se fait à un mur ;

les figures 8A et 8B sont, à la manière des figures 7A, 7B et 7C, des vues de bout qui illustrent l'exécution d'une opération de maintenance sur ce luminaire ;

la figure 9 en est, à l'échelle des figures 3, 4 et 6, une vue partielle en coupe, suivant la ligne IX-IX de la figure 8B ;

la figure 10 est, à la manière de la figure 8B, une vue de bout du luminaire suivant l'invention lors d'une opération de maintenance lorsque la fixation de ce luminaire se fait à un plafond.

Tel qu'illustré sur ces figures, et de manière connue

en soi, le luminaire 10 suivant l'invention, qui est, par exemple, un bloc autonome d'éclairage de sécurité, comporte, globalement, un socle 11, par lequel il est adapté à être rapporté sur un quelconque support, par exemple un mur 12, figures 7 et 8, ou un plafond 13, figure 10, et, dûment rapporté sur ce socle 11, suivant des dispositions décrites plus en détail ultérieurement, un capot translucide 14.

Ce socle 11 et ce capot translucide 14 ont l'un et l'autre globalement une forme de coquille, et ils sont affrontés l'un à l'autre suivant sensiblement un plan.

Dans la forme de réalisation représentée, leur contour, en plan, est globalement rectangulaire, mais il n'en est pas nécessairement ainsi.

Les dispositions qui précèdent sont d'ailleurs bien connues par elles-mêmes, et, ne relevant pas en propre de la présente invention, elles ne seront pas décrites plus en détail ici.

Il suffira d'indiquer que, dans la forme de réalisation représentée, le socle 11 présente, en creux sur sa tranche 15, une rainure 16, qui court en continu tout au long de son débouché, et que, en correspondance, le capot translucide 14 présente, en saillie sur sa tranche 18, une lèvre 19 propre à s'engager dans la rainure 16 du socle 11.

Plus précisément, dans la forme de réalisation représentée, la tranche 15 du socle 11 est formée par un rebord 20 que ce socle 11 présente en saillie vers l'extérieur tout au long de sa périphérie, et, en correspondance, la tranche 18 du capot translucide 14 est elle-même formée par un rebord 21 que ce capot translucide 14 présente lui aussi en saillie vers l'extérieur tout au long de sa périphérie.

Préférentiellement, des moyens d'étanchéité sont corollairement prévus entre le socle 11 et le capot translucide 14.

Par exemple, et tel que représenté, figures 3 et 9, ces moyens d'étanchéité comportent un joint 22, qui, présent dans la rainure 16 du socle 11, est écrasé par la lèvre 19 du capot translucide 14 lorsque ce capot translucide 14 est appliqué par sa tranche 18 contre la tranche 15 de ce socle 11.

Le socle 11 et le capot translucide 14 définissent ainsi conjointement une enceinte dans laquelle interviennent, dûment portés par le socle 11, d'une part, un quelconque organe d'éclairage 24, et, par exemple, un tube fluorescent, tel que schématisé en traits interrompus sur les figures 7, 8 et 10, et, d'autre part, les organes nécessaires au support et à la desserte de cet organe d'éclairage 24.

Ces derniers organes ne relevant pas de la présente invention, ils ont été volontairement occultés sur la figure 5, et ils ne seront pas décrits ici.

En pratique, les matériaux constitutifs du socle 11 et du capot translucide 14 sont de natures différentes.

Par exemple, le socle 11 est en métal tandis que le capot translucide 14 est en verre.

De manière connue en soi, enfin, le capot translu-

cide 14 est articulé au socle 11 par l'intermédiaire d'une bordure 26, qui est reliée au socle 11 par au moins une charnière 28, et dont il est solidaire.

Dans la forme de réalisation représentée, la bordure 26 forme un cadre à la périphérie du capot translucide 14, suivant des dispositions décrites plus en détail ultérieurement, et le luminaire 10 comporte deux charnières 28, qui, disposées en positions opposées l'une par rapport à l'autre, sont alignées l'une avec l'autre suivant un même axe d'articulation A.

Cet axe d'articulation A est schématisé en traits interrompus sur les figures 1 et 5, et il est repéré par sa trace sur la figure 2.

Par exemple, et tel que représenté, les deux charnières 28 interviennent chacune respectivement aux deux extrémités d'un même côté du contour rectangulaire commun au socle 11 et au capot translucide 14.

Plus précisément, dans la forme de réalisation représentée, elles interviennent aux extrémités d'un des grands côtés de ce contour.

En pratique, les deux charnières 28 sont de constitution identique.

Elles comportent chacune deux éléments de pivotement 30, 31 en prise à tourillonnement l'un avec l'autre, à savoir, un élément de pivotement 30 solidaire du socle 11 et un élément de pivotement 31 solidaire de la bordure 26.

Suivant l'invention, l'élément de pivotement 31 solidaire de la bordure 26 appartient à une patte élastiquement déformable 32, en sorte que, par déformation élastique de celle-ci, il peut être désolidarisé de l'élément de pivotement 30 solidaire du socle 11.

Dans la forme de réalisation représentée, l'élément de pivotement 30 solidaire du socle 11 est un tourillon qui fait saillie latéralement en porte à faux sur ce socle 11, et, plus précisément, sur la tranche du rebord 20 de celui-ci, et, conjointement, l'élément de pivotement 31 solidaire de la bordure 26 est un perçage prévu à cet effet sur la patte élastiquement déformable 32 de cette bordure 26.

Mais il va de soi qu'une disposition inverse est envisageable, l'élément de pivotement 30 solidaire du socle 11 étant alors par exemple une rainure présente en creux sur ce socle 11, tandis que l'élément de pivotement 31 solidaire de la bordure 26 est alors un tourillon prévu en saillie à cet effet sur la patte élastiquement déformable 32 de cette bordure 26.

Dans la forme de réalisation représentée, le tourillon formant l'élément de pivotement 30 solidaire du socle 11 comporte un fût 33 de diamètre D1 et une tête 34 de diamètre D2 supérieur à celui D1 du fût 33.

Conjointement, le perçage formant l'élément de pivotement 31 solidaire de la bordure 26 est une boutonnière, c'est-à-dire un perçage globalement allongé, dont la largeur L est intermédiaire entre le diamètre D1 du fût 33 du tourillon formant l'élément de pivotement 30 solidaire du socle 11 et le diamètre D2 de la tête 34 de ce tourillon, et qui, localement, et, par exemple, sensible-

ment à mi-distance entre ses extrémités, présente un élargissement 35 propre au passage de cette dernière.

Cet élargissement 35, qui, transversalement, s'étend globalement de part et d'autre de la boutonnière qu'il affecte, a, donc, globalement, un contour circulaire, de diamètre D3 supérieur au diamètre D2 de la tête 34 du tourillon formant l'élément de pivotement 30 solidaire du socle 11.

Dans la forme de réalisation représentée, l'élargissement 35 intervient à distance de l'une et l'autre des extrémités du perçage formant l'élément de pivotement 31, et, par exemple, à mi-distance de ces extrémités.

En outre, dans la forme de réalisation représentée, le perçage formant cet élément de pivotement 31 est allongé sensiblement perpendiculairement à la tranche 18 du capot translucide 14.

Préférentiellement, et cela est le cas dans la forme de réalisation représentée, celle au moins des extrémités de ce perçage qui est la plus éloignée de la tranche 18 du capot translucide 14 a un contour arrondi en demi-cercle, pour être en mesure de coopérer en pivotement avec le tourillon formant l'élément de pivotement 30 solidaire du socle 11.

En pratique, dans la forme de réalisation représentée, l'une et l'autre des extrémités du perçage formant l'élément de pivotement 31 solidaire de la bordure 26 ont un contour arrondi en demi-cercle.

Dans la forme de réalisation représentée, la bordure 26, qui, en plan, a un contour rectangulaire à l'image de celui commun au socle 11 et au capot translucide 14, présente, en équerre, deux ailes 36, 37, à savoir, d'une part, une première aile 36, qui s'étend sensiblement parallèlement au plan suivant lequel s'affrontent le socle 11 et le capot translucide 14, et par laquelle elle est appliquée à l'une des faces du rebord 21 du capot translucide 14, en l'espèce celle des faces de ce rebord 21 qui est la plus éloignée du socle 11, et, d'autre part, à la périphérie externe de la première aile 36, une deuxième aile 37, par laquelle elle s'étend légèrement au-delà de la tranche du rebord 21 du capot translucide 14.

De manière connue en soi, la bordure 26 est solidarisée par collage au capot translucide 14, et, plus précisément, au rebord 21 de celui-ci.

Mais, suivant l'invention, sa solidarisation à ce capot translucide 14 se trouve confirmée par sertissage.

A cet effet, la bordure 26 comporte, localement, au moins une languette de sertissage 38, qui, prolongeant sa deuxième aile 37, est engagée, par pliage de 90°, sous l'autre face du rebord 21 du capot translucide 14, c'est-à-dire sous celle des faces de ce rebord 21 qui est la plus proche du socle 11, à la faveur d'un emboîtement 49 de cette face.

Préférentiellement, plusieurs languettes de sertissage 38 sont prévues, de place en place.

Par exemple, et tel que représenté, il y a ainsi, à distance l'une de l'autre, deux languettes de sertissage 38 sur chacun des grands côtés du contour de la bordure 26, et, en correspondance, un nombre égal d'em-

brèvements 49 sur la face concernée du rebord 21 du capot translucide 14, figure 5.

Les pattes élastiquement déformables 32 dont sont solidaires les éléments de pivotement 31 des charnières 28 s'étendent, elles, sur les petits côtés de ce contour.

En pratique, ces pattes élastiquement déformables 32 sont chacune d'un seul tenant avec la deuxième aile 37 de la bordure 26, en formant un prolongement de celle-ci.

Pour leur renfort, elles se raccordent suivant une largeur progressivement décroissante à cette deuxième aile 37.

Préférentiellement, entre le socle 11 et l'une au moins des pattes élastiquement déformables 32 de la bordure 26, et, préférentiellement, tel que représenté, entre le socle 11 et chacune de ces pattes élastiquement déformables 32, interviennent des moyens d'indexation 39.

Dans la forme de réalisation représentée, ces moyens d'indexation 39 comportent, sur chacune des pattes élastiquement déformables 32 de la bordure 26, au moins une nervure 40, qui fait saillie du côté du socle 11, et qui est apte à coopérer en butée avec la tranche 15 de celui-ci.

Par exemple, et tel que représenté, seule une telle nervure 40 s'étend sur chacune des pattes élastiquement déformables 32.

Dans la forme de réalisation représentée, cette nervure 40 s'étend sensiblement perpendiculairement à la tranche 18 du capot translucide 14, du côté de celle des extrémités du perçage formant l'élément de pivotement 31 qui est la plus éloignée de cette tranche 18.

Par exemple, et tel que représenté, pour chacune des pattes élastiquement déformables 32, la nervure 40 est formée par une simple déformation locale, en demi-onde, de cette patte élastiquement déformable 32.

Dans la forme de réalisation représentée, les moyens d'indexation 39 comportent, également, en saillie sur le socle 11, et, plus précisément, en saillie sur son rebord 20, un bossage plat 41 qui élargit localement sa tranche 15.

Enfin, entre le socle 11 et le capot translucide 14 sont prévus, de manière connue en soi, des moyens d'assujettissement pour assurer une fixation étanche du capot translucide 14 au socle 11.

Il s'agit, en pratique, de vis 42.

Par exemple, et tel que représenté, seules deux vis 42 sont prévues.

Elles interviennent, chacune respectivement, sur les petits côtés du contour rectangulaire commun au socle 11 et au capot translucide 14, dans la zone médiane de ces petits côtés.

Chacune d'elles traverse un perçage 43 prévu à cet effet dans le rebord 21 du capot translucide 14 avant de coopérer en vissage avec un puits 44 qui débouche en correspondance sur la tranche 15 du socle 11.

Les dispositions correspondantes sont bien connues par elles-mêmes, et elles ne seront donc pas dé-

crites plus en détail ici.

Il sera toutefois souligné que, suivant l'invention, les moyens d'assujettissement que constituent ces vis 42 interviennent avantageusement indépendamment des charnières 28.

En outre, la bordure 26 présente, préférentiellement, au droit de chacun des perçages 43 du capot translucide 14, une oreille 45, qui vient d'un seul tenant de sa première aile 36, et qui, interposée entre le rebord 21 du capot translucide 14 et la tête de la vis 42 correspondante, permet de ménager avantageusement ce capot translucide 14 lors du vissage de cette vis 42.

On supposera tout d'abord que le luminaire 10 est à fixer à un mur 12, figures 7 et 8.

Dans un premier temps, et tel que schématisé sur la figure 7A, seul le socle 11 est rapporté sur ce mur 12.

L'équipement de ce socle 11, et notamment la fixation à celui-ci de l'organe d'éclairage 24, s'en trouvent avantageusement facilités.

Dans un deuxième temps, et tel que schématisé sur la figure 7B, le capot translucide 14 est rapporté sur le socle 11, par engagement des perçages constituant ses éléments de pivotement 31 sur les tourillons du socle 11 constituant les éléments de pivotement 30 de celui-ci, à la faveur de l'élargissement 35 de ces perçages.

Cet engagement suppose une simple déformation élastique temporaire des pattes élastiquement déformables 32 de la bordure 26, à la manière d'un encliquetage.

Il suffit ensuite de rapprocher le capot translucide 14 du socle 11, tel que schématisé par la flèche F1 sur la figure 7C, puis de l'appliquer énergiquement à ce socle 11 à la faveur des vis 42.

Conjointement, les perçages formant les éléments de pivotement 31 du capot translucide 14 s'engagent plus profondément sur les tourillons formant les éléments de pivotement 30 du socle 11, sans cependant venir en butée sur ceux-ci.

Si, pour une opération de maintenance, le luminaire 10 doit être ouvert, il suffit de procéder à une dépose des vis 42.

Dans un premier temps, et tel que schématisé par une flèche F2 sur la figure 8A, le capot translucide 14 est ensuite écarté du socle 11, jusqu'à ce que les perçages formant ses éléments de pivotement 31 viennent en butée contre les tourillons formant les éléments de pivotement 30 de ce socle 11 par celle de leurs extrémités qui est la plus éloignée de la tranche 18 du capot translucide 14.

Dans un deuxième temps, et tel que schématisé par la flèche F3 sur la figure 8B, le capot translucide 14 peut être pivoté de 90° vers le bas, puis abandonné.

Par la nervure 40 des pattes élastiquement déformables 32 de la bordure 26, le capot translucide 14 se maintient alors de lui-même d'équerre avec le socle 11, malgré le ballant dont il est l'objet, cette nervure 40 venant coopérer en butée avec la tranche 15 du socle 11, à la faveur du bossage plat 41 élargissant localement

celle-ci, comme représenté à la figure 9.

Il en est de même si, comme représenté à la figure 10, le luminaire 10 est fixé à un plafond 13.

Si désiré, le capot translucide 14 peut, dans tous les cas, être désolidarisé du socle 11.

Il suffit d'amener l'élargissement 35 des perçages formant les éléments de pivotement 31 de ce capot translucide 14, ou, plus précisément, de la bordure 26 dont il est solidaire, au droit des tourillons formant les éléments de pivotement 30 du socle 11, puis d'écarter les pattes élastiquement déformables 32 comportant ces perçages, au prix d'une simple déformation élastique temporaire de celles-ci.

Ainsi qu'on le notera, et du fait de la configuration particulière du perçage constituant les éléments de pivotement 31 correspondants, ce perçage étant allongé en boutonnière tout en présentant un élargissement local de contour circulaire, le capot translucide 14 du luminaire 10 suivant l'invention peut avantageusement avoir, avant tout pivotement, un mouvement initial de dégagement en translation, parallèlement à lui-même, par rapport au socle 11, lorsque, pour être ouvert, il est écarté de ce socle 11, et, de même, il peut avantageusement avoir un mouvement final d'engagement en translation, lorsque, pour être fermé, il est rapproché du socle 11.

Un tel mouvement de translation est particulièrement favorable lorsque, comme en l'espèce, un joint 22 étant présent, une fonction d'étanchéité est préférentiellement à assurer entre le capot translucide 14 et le socle 11.

Bien entendu, la présente invention ne se limite pas à la forme de réalisation décrite et représentée, mais englobe toute variante d'exécution.

En outre, son domaine d'application n'est pas nécessairement limité à celui des seuls blocs autonomes d'éclairage de sécurité plus particulièrement évoqué, mais s'étend de manière plus générale à n'importe quel luminaire.

Revendications

1. Luminaire, du genre comportant un socle (11) sur lequel un capot translucide (14) est articulé par l'intermédiaire d'une bordure (26), dont il est solidaire, et qui est reliée au socle (11) par au moins une charnière (28), cette charnière (28) comportant deux éléments de pivotement (30, 31) en prise à tourillonnement l'un avec l'autre, l'un solidaire du socle (11), l'autre solidaire de la bordure (26), caractérisé en ce que l'élément de pivotement (31) solidaire de la bordure (26) appartient à une patte élastiquement déformable (32), en sorte que, par déformation élastique de celle-ci, il peut être désolidarisé de l'élément de pivotement (30) solidaire du socle (11).

2. Luminaire suivant la revendication 1, caractérisé en ce que l'élément de pivotement (30) solidaire du socle (11) est un tourillon qui fait saillie latéralement en porte à faux sur ce socle (11), et l'élément de pivotement (31) solidaire de la bordure (26) est un perçage prévu à cet effet sur la patte élastiquement déformable (32) de cette bordure (26).

3. Luminaire suivant la revendication 2, caractérisé en ce que le tourillon formant l'élément de pivotement (30) solidaire du socle (11) comporte un fût (33) et une tête (34) de diamètre (D2) supérieur à celui (D1) du fût (33), et, conjointement, le perçage formant l'élément de pivotement (31) solidaire de la bordure (26) est une boutonnière, dont la largeur (L) est intermédiaire entre le diamètre (D1) du fût (33) dudit tourillon et le diamètre (D2) de la tête (34) de celui-ci, et qui, localement, présente un élargissement (35) propre au passage de cette dernière.

4. Luminaire suivant la revendication 3, caractérisé en ce que l'élargissement (35) intervient à distance de l'une et l'autre des extrémités du perçage formant l'élément de pivotement (31) solidaire de la bordure (26).

5. Luminaire suivant l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que celle au moins des extrémités du perçage formant l'élément de pivotement (31) solidaire de la bordure (26) qui est la plus éloignée de la tranche (18) du capot translucide (14) a un contour arrondi en demi-cercle.

6. Luminaire suivant l'une quelconque des revendications 3 à 5, caractérisé en ce que le perçage formant l'élément de pivotement (31) de la bordure (26) est allongé sensiblement perpendiculairement à la tranche (18) du capot translucide (14).

7. Luminaire suivant l'une quelconque des revendications 1 à 6, caractérisé en ce que, entre le socle (11) et la patte élastiquement déformable (32) de la bordure (26) interviennent des moyens d'indexation (39).

8. Luminaire suivant la revendication 7, caractérisé en ce que les moyens d'indexation (39) comportent, sur la patte élastiquement déformable (32) de la bordure (26), au moins une nervure (40), qui fait saillie du côté du socle (11), et qui est apte à coopérer en butée avec la tranche (15) de celui-ci.

9. Luminaire suivant la revendication 8, caractérisé en ce que la nervure (40) s'étend sensiblement perpendiculairement à la tranche (18) du capot translucide (14).

10. Luminaire suivant les revendications 6 et 8, prises

conjointement, caractérisé en ce que la nervure (40) s'étend du côté de celle des extrémités du perçage formant l'élément de pivotement (31) de la bordure (26) qui est la plus éloignée de la tranche (18) du capot translucide (14).

5

11. Luminaire suivant l'une quelconque des revendications 8 à 10, caractérisé en ce que la nervure (40) est formée par une déformation locale de la patte élastiquement déformable (32).

10

12. Luminaire suivant l'une quelconque des revendications 7 à 11, caractérisé en ce que les moyens d'indexation (39) comportent, en saillie sur le socle (11), un bossage plat (41) qui élargit localement sa tranche (15).

15

13. Luminaire suivant l'une quelconque des revendications 1 à 12, caractérisé en ce que, le capot translucide (14) présentant, en saillie vers l'extérieur, un rebord (21), la bordure (26) présente, en équerre, deux ailes (36, 37), à savoir, une première aile (36), par laquelle elle est appliquée à l'une des faces de ce rebord (21), et une deuxième aile (37), par laquelle elle s'étend sur la tranche de celui-ci, avec, localement, au moins une languette de sertissage (38), qui, prolongeant la deuxième aile (37), est engagée sous l'autre face dudit rebord (21).

20

25

14. Luminaire suivant l'une quelconque des revendications 1 à 13, caractérisé en ce que, des moyens d'assujettissement étant prévus entre le capot translucide (14) et le socle (11) pour assurer une fixation étanche de ce capot translucide (14) à ce socle (11), ces moyens d'assujettissement interviennent indépendamment de la charnière (28).

30

35

15. Luminaire suivant l'une quelconque des revendications 1 à 14, caractérisé en ce qu'il comporte deux charnières (28), qui, disposées en positions opposées l'une par rapport à l'autre, sont alignées l'une avec l'autre suivant un même axe d'articulation (A).

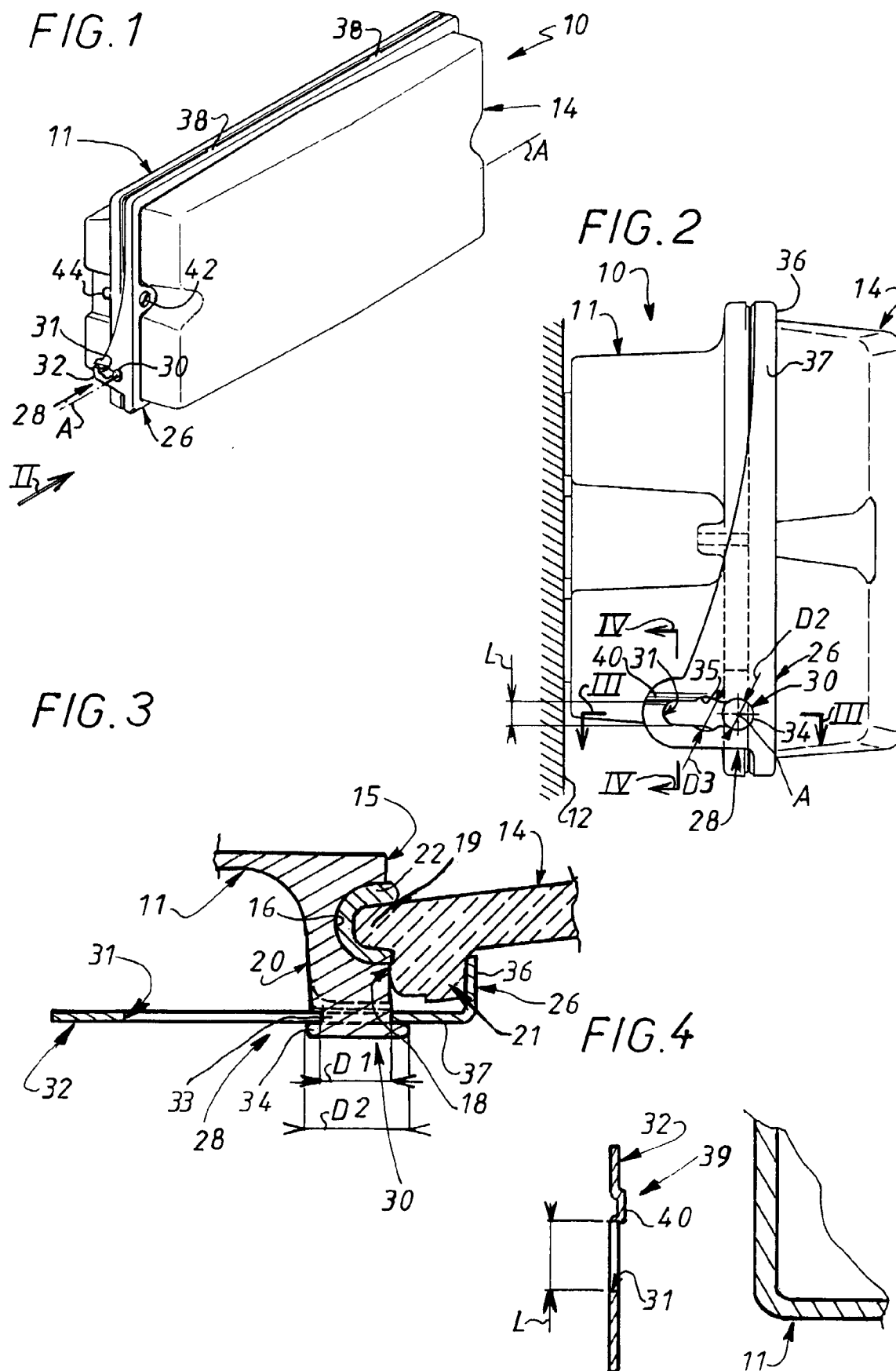
40

16. Luminaire suivant l'une quelconque des revendications 1 à 15, caractérisé en ce que la bordure (26) dont est solidaire le capot translucide (14) forme un cadre à la périphérie de celui-ci.

45

50

55



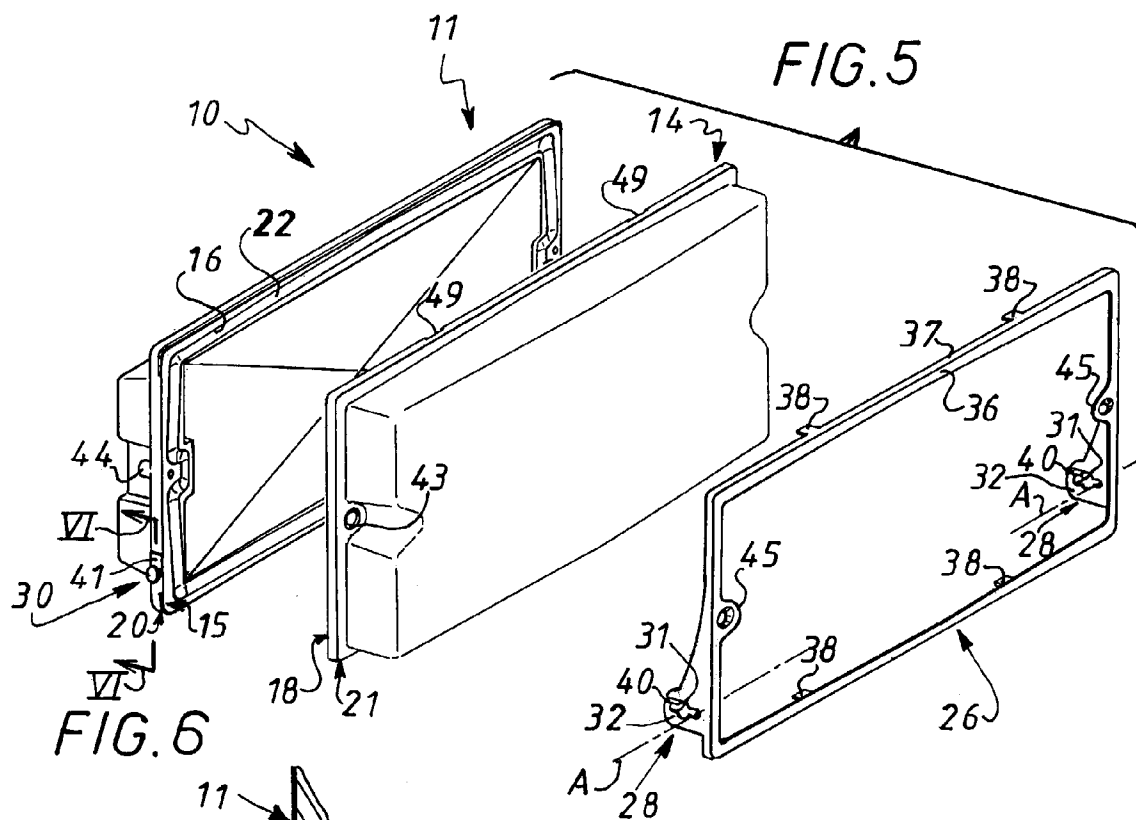


FIG. 7A

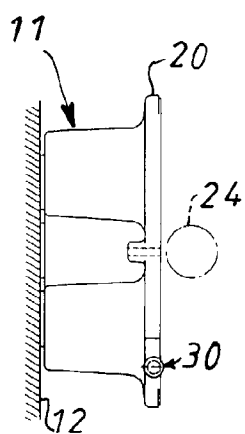


FIG. 7B

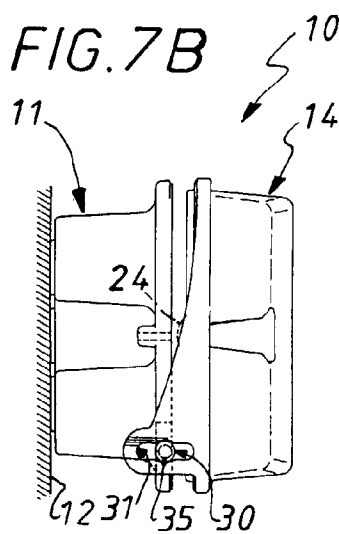


FIG. 7C

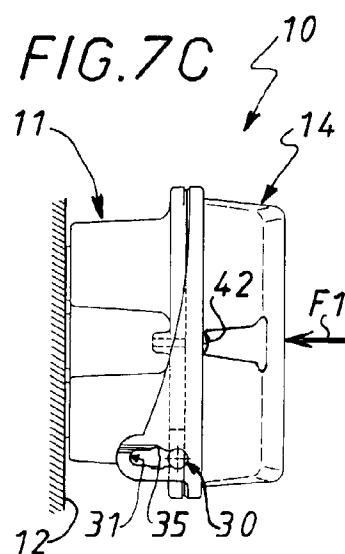


FIG. 8A

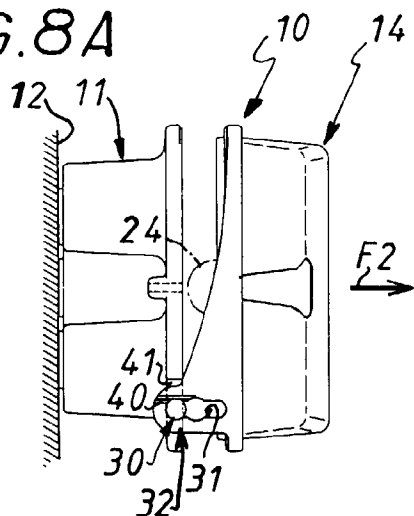


FIG. 8B

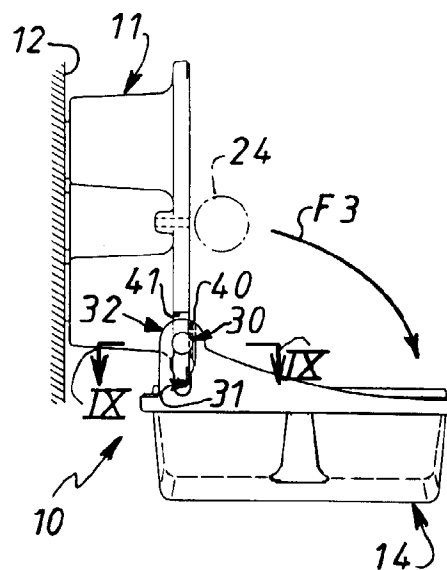


FIG. 9

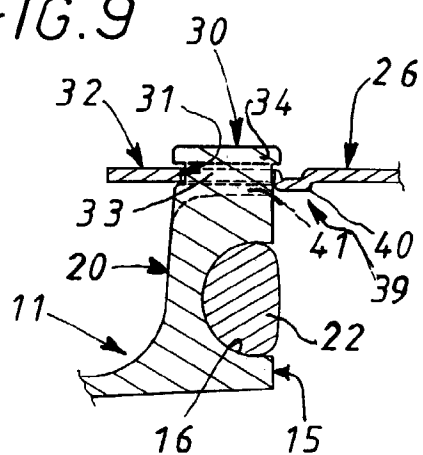
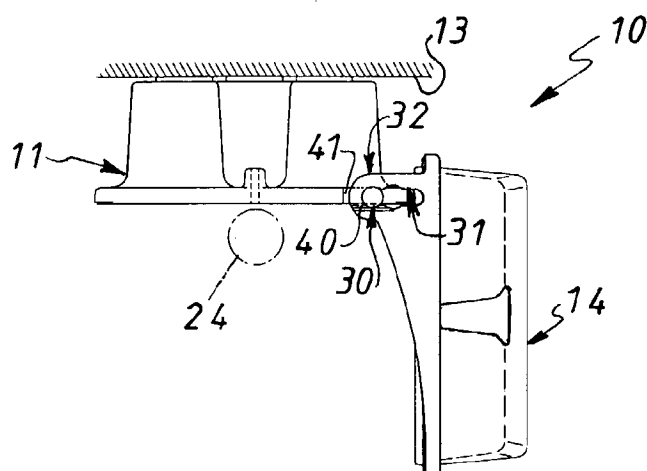


FIG. 10





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 97 40 3034

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.6)
Y,D	US 5 032 956 A (PARK) * colonne 1, ligne 14 - ligne 33 * * colonne 2, ligne 19 - colonne 3, ligne 35; figures 1-6 * ---	1,2,5-7, 13-16	F21V17/00 F21V31/02
Y,D	GB 1 551 827 A (MARDON ILLINGWORTH LTD.) * page 1, ligne 58 - ligne 74; figure 4 * ---	1,2,5-7, 13-16	
A	US 4 390 114 A (SVIATOSLAVSKY ET AL.) * colonne 2, ligne 54 - ligne 67 * * colonne 3, ligne 3 - colonne 4, ligne 19; figures 1-7 * ---	1,13-16	
A	US 2 938 227 A (LHOTA) * colonne 1, ligne 67 - colonne 2, ligne 41; figures 1-5 * -----	1	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.6)
			F21V E05D
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 3 mars 1998	Examineur De Mas, A
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

EPO FORM 1503 03 82 (P4/C02)